

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 3 AVRIL 2019****Nombre de Conseillers**

En exercice : 24
Présents : 15
Votants : 22 (15 + 7 pouvoirs)

Le Conseil Municipal d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire, légalement convoqué le vingt-neuf mars deux mille dix-neuf, s'est réuni le quatre avril deux mille dix-neuf, à la salle Pierre Etourneau d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire, un de ses deux lieux habituels de séances, à 19h45, sous la présidence de Monsieur Thierry MILLON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thérèse DOUGÉ, Jocelyne CROISSANT, Joël DAVY, Monique GREFFIER, Jean-Jacques BUREAU, Alain TUSSEAU, Fabrice BOSSIER et Valérie HERSANT, Adjoint.

Mesdames et Messieurs Nicolas BOURGET, Jean CHAMAILLÉ, Lydie LE GOFF, Didier PICHERIT, Jean-Luc PINSON, et Sandy VRIGNAUD.

Absents excusés : Mesdames Caroline AMIET, Nelly RAFFRAY et Sylvie VALLÉE et Messieurs Yohann CHATAIGNER, Jean-Marc JOVELIN, Christian ROTUREAU, Michel VALLÉE.

Absents : Madame Valérie AUGER et Monsieur Patrick PASCAL

*Pouvoirs : De Madame Caroline AMIET à Monsieur Fabrice BOSSIER,
De Monsieur Yohann CHATAIGNER à Madame Monique GREFFIER,
De Monsieur Jean-Marc JOVELIN à Monsieur Thierry MILLON,
De Madame Nelly RAFFRAY à Madame Lydie LE GOFF,
De Monsieur Christian ROTUREAU à Monsieur Didier PICHERIT,
De Madame Sylvie VALLÉE à Madame Thérèse DOUGÉ,
De Monsieur Michel VALLÉE à Madame Jocelyne CROISSANT.*

Monsieur Patrick PASCAL a quitté l'Assemblée à 20h06 (avant le vote de la première délibération de l'ordre du jour).

Monsieur Joël DAVY a participé aux travaux de l'Assemblée à partir de 20h14 (avant le vote de la première délibération de l'ordre du jour).

Madame Sandy VRIGNAUD a quitté les travaux de l'Assemblée à partir de 23h18 (avant le point sur la dénomination de la voie du Fief Egaré).

Monsieur Jean-Luc PINSON, conseiller municipal, a été désigné secrétaire de séance.

19 DCM 03-11 – P.L.U. - PROJET A CONDUIRE DE MISE EN COMPATIBILITE PLU POUR UN « COMMERCE DRIVE – STATION-SERVICE ET RESTAURATION RAPIDE » – VALIDATION DES MODALITES ET COUTS D'ETUDES

Lors de sa séance du 28 novembre 2018, Monsieur Fabrice BOSSIER avait présenté le projet d'aménagement d'une partie (cf parcelles 333, 533, 514, 515, 588, 513, 575, 320, 793 et 794 : dont l'ancien propriétaire était le garage Box Auto, repris par M. Leboulanger) de la zone classée NH en vue d'y installer une station-service, un drive pour le magasin Intermarché et un projet de restauration rapide avec des produits locaux par un gérant locataire. Actuellement, compte tenu du P.L.U. du Fresne, ce projet n'est pas réalisable. C'est pourquoi la commune nouvelle, par le biais du futur P.L.U., doit porter ce projet via le bureau d'études choisi, en examinant les possibilités de reclasser cette zone en zone aménageable par une « Déclaration de Projet. »

Le Conseil municipal avait alors décidé, à l'unanimité de valider l'étude de cette déclaration de projet (DP) comme une option supplémentaire à intégrer au futur P.L.U.

M. le Maire propose au Conseil municipal de confier l'étude de cette DP au bureau d'études retenu pour l'élaboration du P.L.U., à savoir OUEST AMENAGEMENT et de valider le montant de cet avenant (tranche optionnelle 1), à savoir 3.115,00 € HT, soit 3.738,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les modalités et le coût d'études de cette déclaration de projet à intégrer au P.L.U.

*Pour copie conforme,
Le Maire,*


Thierry MILLON



Affichée le **11 AVR. 2019**